



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Crédit-cadre de 50 millions pour le tourisme durable

Le Conseil d'État soumet au Grand Conseil un projet de crédit-cadre de 50 millions afin de soutenir, sur l'ensemble du canton, le développement d'infrastructures touristiques dans le respect des principes de durabilité. Ce soutien s'inscrit ainsi pleinement dans le programme de législature 2022 - 2027 qui vise à « promouvoir et développer le tourisme durable 4 saisons ». Il entend positionner résolument le Canton de Vaud comme destination de référence en matière de tourisme durable et soutenir un secteur d'activités générant directement plus de 15'000 emplois.

Le Conseil d'Etat s'est fixé comme objectif prioritaire du programme de législature d'orienter son soutien aux activités économiques vers une durabilité renforcée et une prise en considération anticipée des contraintes environnementales. La prise en compte des effets et des enjeux liés au changement climatique, la réduction des effets de saisonnalité, l'objectif de neutralité énergétique et la décarbonation de l'économie sont ainsi des critères centraux de son action.

Le secteur touristique compte 15'000 emplois directs dans le canton de Vaud et génère une valeur ajoutée brute d'environ 1,3 milliard. Il représente ainsi un secteur significatif à l'échelle du canton et ponctuellement un secteur essentiel pour certaines régions.

L'existence d'offres touristiques de qualité, infrastructurelles ou non, est à la base de « l'expérience visiteur ». Aux yeux des visiteurs et des touristes, de plus en plus soucieux d'amoindrir l'impact de leurs séjours, le critère de durabilité devient un critère déterminant dans leur choix. « En soutenant l'investissement dans des infrastructures durables, le Conseil d'Etat positionne l'ensemble du Canton et des destinations qui le composent comme une destination de référence en matière de tourisme durable », souligne Isabelle Moret. Ce faisant, le Conseil d'Etat répond par ailleurs à une motion de l'ancien député Vassilis Venizelos.

Du point de vue financier, ce projet de décret renforce les outils à disposition du Conseil d'État, en complément aux outils ordinaires liés à la loi sur l'appui au développement économique (LADE). Il renforce en particulier la part de fonds propres des porteurs de projets, leur donnant la possibilité d'améliorer la notation du risque financier auprès des institutions de financement et ainsi de boucler des plans de

financement évalués initialement comme risqués. Ce projet de décret permet ainsi une accélération significative dans la réalisation de projets emblématiques qui s'inscrivent dans la durabilité.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 05 avril 2023

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DEIEP, Isabelle Moret, conseillère d'Etat

DEIEP, Raphaël Conz, chef de service, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

DEIEP, Jean-Baptiste Leimgruber, responsable de l'Unité économie régionale, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation

TÉLÉCHARGEMENTS